

**GOLV**

**15**

**ans**

**Garantie**

**GRATUITE**

Le revêtement de sols GOLV a été testé selon les normes des revêtements de sols à usage domestique et usage commercial léger (EN 13329). GOLV revêtement de sols répond à nos strictes exigences de qualité et durabilité.

IKEA vous offre une garantie de 15 ans sur les revêtements de sols GOLV qui vous assure contre une usure ou une décoloration prématurée dans le cadre d'un usage normal et dans l'environnement prévu, dans le respect des instructions de pose et d'entretien fournies avec le produit.

Pour connaître le détail des conditions d'application, reportez-vous aux dispositions du présent livret de garantie.







### **Quelle est la durée de validité de la garantie ?**

La présente garantie est valable quinze (15) ans à compter de la date d'achat chez IKEA. L'original du ticket de caisse, de la facture ou du bon de livraison en cas de vente à distance est exigé comme preuve de l'achat.

Conformément à l'art. L.211-16 du Code de la consommation, toute période d'immobilisation du produit, pour une remise en état couverte par la garantie, d'au moins sept jours vient s'ajouter à la durée de la garantie qui restait à courir à la date de la demande d'intervention du consommateur ou de la mise à disposition pour réparation du bien en cause, si cette mise à disposition est postérieure à la demande d'intervention.

La garantie s'applique aux matériaux et accessoires remplacés ou réparés durant la période de garantie, dans la limite de la période de garantie restant à courir à compter du jour du remplacement ou de la réparation. Le remplacement du produit défectueux n'a pas pour conséquence de prolonger la durée initiale de garantie.

## **Qu'est-ce qui est couvert dans le cadre de cette garantie ?**

La garantie s'applique aux produits neufs vendus dans les magasins IKEA, hors modèles d'exposition et produits vendus à la « Bonne trouvaille ».

Nous garantissons que, dans le cadre d'un usage normal et dans l'environnement prévu, sous condition du strict respect des instructions de pose et d'entretien, le parement (revêtement décoratif en surface) du revêtement de sols GOLV ne s'usera pas prématurément, ne se décolore pas à la lumière naturelle, ni ne se tachera durablement.

Le revêtement de sols GOLV répond à la Classe d'usage 32 selon la norme EN 13329, ce qui signifie qu'il convient pour un trafic domestique élevé. Il peut être utilisé dans toutes les pièces de la maison, comme les cuisines, et les séjours, chambres et les entrées, à l'exception des pièces humides comme la salle de bain, la cave, ou les pièces avec évacuation au sol.

Le revêtement de sols TUNDRA convient aussi pour un trafic modéré en local professionnel, ce qui signifie qu'il peut être utilisé dans les petits bureaux, salles de réunion ou salles d'attente ainsi que dans les boutiques et hôtels.

La garantie couvre la réparation ou le remplacement des lames endommagées si un défaut du parement (revêtement décoratif en surface), comme l'usure prématurée, la décoloration à la lumière du soleil ou les taches permanentes, apparaît pendant toute la période de garantie offerte à compter de la date d'achat.

Tout défaut couvert dans les termes et conditions de cette garantie doit être signalé à IKEA dans les meilleurs délais suivant sa découverte afin de prévenir toute aggravation du défaut (voir aussi « Rappel des dispositions légales »).

## **Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?**

Sont exclus les sous-couches et accessoires vendus séparément. La garantie ne s'applique pas en cas d'usage inapproprié ou abusif, de modification ou d'altération du produit GOLV, ni les dommages

causés par, entre autres, le vol, la chute ou le choc d'un objet, l'incendie, la décoloration due à une autre cause que la lumière naturelle, les brûlures, l'humidité ou la chaleur sèche excessive, les coupures, les éraflures, toute imprégnation par un liquide, ou les dommages engageant la responsabilité d'un tiers ou résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive.

La garantie ne s'applique pas en cas de non-respect des instructions de pose et d'entretien fournies par IKEA, ni en cas d'utilisation dans une pièce autre que celles préconisées par IKEA compte tenu de la classe d'usage (Classe 31 – Norme EN 13329).

La garantie ne couvre pas les dommages indirects ou fortuits.

### **Où s'applique la présente garantie ?**

Sous réserve de conformité aux spécifications techniques et réglementations applicables et propres à chaque pays le cas échéant,

les garanties pourront être exercées auprès de l'organisation IKEA locale du pays où le produit est utilisé sur tout le territoire de l'Union Européenne (hors DOM et TOM).

### **Que fera IKEA pour remédier au problème ?**

Dans le cadre de cette garantie, IKEA examinera le produit.

Si après vérification, et hormis mise en oeuvre de la garantie légale, IKEA conclut que votre réclamation est couverte par la présente garantie, IKEA procédera à la réparation des lames défectueuses, ou à leur remplacement par le même revêtement de sol ou par un revêtement de qualité comparable.

En cas de mise en oeuvre de la présente garantie, IKEA prendra en charge les frais de réparation, de pièces de rechange, de main d'oeuvre et de déplacement du personnel à domicile que le service implique, dans la mesure où le produit est accessible à la réparation

sans coût supplémentaire. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux réparations effectuées sans autorisation de IKEA.

Si l'article n'est plus vendu chez IKEA, IKEA proposera un article de remplacement approprié équivalent qui remplit les mêmes fonctions et offre un niveau de qualité identique.

Si aucun article équivalent n'est disponible, et en cas d'impossibilité

totale ou partielle de réparation reconnue par IKEA, sous réserve que les conditions d'application de la garantie soient remplies, IKEA procédera au remboursement total ou partiel de l'article reconnu défectueux.

IKEA s'engage à tout mettre en oeuvre pour apporter une solution rapide et satisfaisante dans le cadre de cette garantie commerciale mais ne saurait être tenu pour responsable des cas de forces majeurs, tels que définis par la jurisprudence, susceptibles d'empêcher

l'application correcte de la garantie.

En cas de question sur les conditions d'application et pour la mise en oeuvre de la présente garantie, reportez-vous à la section « Comment nous joindre »

## **Conseils d'entretien**

Les revêtements de sols stratifiés ne doivent jamais être poncés, cirés ou polis.

La surface résistante est facile à nettoyer et entretenir. Un entretien normal et régulier, comme passer le balai ou l'aspirateur et un linge sec, suffit si le sol est légèrement sale. Les taches peuvent être nettoyées avec une serpillière légèrement humide.

Si nécessaire, le sol peut être lavé avec une serpillière humidifiée et un produit d'entretien normal. L'eau doit être immédiatement essuyée un tissu sec.

N'utilisez jamais de savon, de cire ou d'encaustique sur des sols stratifiés parce qu'ils laissent un film qui attire la saleté et la poussière.

N'utilisez pas de produits abrasifs ou de détergents.



Si le dommage est plus sérieux, vous pouvez remplacer une seule ou plusieurs lames à la fois.

Parce que le sol stratifié ne se décolore pas à la lumière, vous pouvez remplacer une lame usée par une nouvelle sans vous soucier d'une quelconque différence de couleur.

### **Conseils d'usage**

Prenez soin de votre revêtement de sol en utilisant des protections en feutre sous les pieds de vos meubles et des protections de sol sous les éléments équipés de roulettes.

Pour éviter les rayures et coupures, ne jamais déplacer un meuble sans le soulever ou sans utiliser des protections spéciales pour pieds de meubles. C'est également une bonne idée de mettre un paillason devant l'entrée pour éviter gravier et cailloux à l'intérieur. Parce qu'un sol stratifié est à base de bois, il est important d'essuyer immédiatement toute présence d'eau sur le sol.



REMARQUE : Ne jamais verser d'eau directement sur le sol.  
Dans tous les cas, il convient de respecter les instructions fournies avec les produits. En cas de doute, adressez-vous à un spécialiste ou demandez conseil à nos vendeurs.

## **REMARQUE ! Ne jamais verser d'eau directement sur le sol.**

### **Comment nous joindre ?**

Contactez votre magasin IKEA pour faire une réclamation dans le cadre de cette garantie.

Vous trouverez l'adresse et le numéro de téléphone du magasin IKEA le plus proche de chez vous dans le catalogue IKEA ou sur le site [www.IKEA.fr](http://www.IKEA.fr).

Conservez votre preuve d'achat (ticket de caisse, facture ou bon de livraison en cas de vente à distance).

Service Après-Vente IKEA : 09 69 36 20 06 (appel non surtaxé, coût d'une communication vers un numéro 09 selon tarif de votre opérateur).

### **RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES**

IKEA s'engage à garantir la conformité des biens au contrat ainsi que les éventuels vices cachés, conformément aux dispositions légales figurant ci-après, sans que cela ne fasse obstacle à la mise en oeuvre de la garantie ci-dessus consentie lorsque celle-ci est plus étendue que la garantie légale.

« Garantie légale de conformité » (extrait du Code de la consommation)

▪ Art. L. 211-4. « Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts de conformité existant lors de la délivrance.

Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque celle-ci a été mise à sa charge par le contrat ou a été réalisée sous sa responsabilité. »

- Art. L. 211-12. « L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. »
  - Art. L. 211-5. « Pour être conforme au contrat, le bien doit :
    - 1° Etre propre à l'usage habituellement attendu d'un bien semblable et, le cas échéant :
      - correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle ;
      - présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le producteur ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage ;
    - 2° Ou présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté. »
- « De la garantie des défauts de la chose vendue » (extrait du Code civil)
- Art. 1641. « Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés de la chose vendue qui la rendent impropre à l'usage auquel on la destine, ou qui diminuent tellement cet usage, que l'acheteur ne l'aurait pas acquise, ou n'en aurait donné qu'un moindre prix, s'il les avait connus. »
  - Art. 1648 (1er alinéa). « L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice. »



## **CONSERVEZ ENSEMBLE VOS DOCUMENTS:**

- JUSTIFICATIF D'ACHAT
- CONDITIONS DE GARANTIE  
CONTRACTUELLE

**Meubles IKEA France SAS**  
**425, rue Henri Barbusse**  
**BP 129**  
**78375 PLAISIR CEDEX**

**Service Après-Vente IKEA: 09 69 36 20 06**

(appel non surtaxé, coût d'une communication vers  
un numéro 09 selon tarif de votre opérateur)

